



Communiqué

## Dérogation à l'obligation du dépôt d'un projet d'offre publique

La société Damartex a été informée par son actionnaire majoritaire, la société JPJ, d'un projet de scission de cette dernière en deux entités distinctes, JPJ-D et JPJ-S. La scission projetée s'inscrit dans le prolongement de la réorganisation opérée en 2002 (séparation de Damart SA en deux entités, Damartex et Somfy). Elle donnera lieu au transfert, sous forme d'apports, des 4 312 252 actions Damartex détenues par JPJ à JPJ-D, qui sera ainsi amenée à franchir en hausse les seuils du tiers du capital et des droits de vote de Damartex (respectivement 55,9% et 66,7%).

La réalisation des apports est soumise à l'approbation des assemblées générales des sociétés JPJ et JPJ-D, qui seront réunies à cet effet le 29 décembre 2009. Elle entraînera la dissolution de JPJ et la répartition entre les actionnaires actuels de JPJ des actions JPJ-D correspondant à la rémunération desdits apports. Aussi, n'aura-t-elle aucune incidence sur le contrôle de Damartex.

L'Autorité des marchés financiers a pris, dans sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2009, la décision de dispenser la société JPJ-D de lancer une offre publique sur les titres de la société Damartex.

Le 4 décembre 2009

### **Rappel**

*Damartex est l'un des tout premiers distributeurs européens de vêtements et d'accessoires pour seniors. Ses canaux de distribution sont les catalogues, l'internet et les magasins, et ses principaux marchés sont la France, la Grande-Bretagne et la Belgique.*

### **Contacts**

Damartex : Bruno Defache . Tel : 03 20 11 45 30  
Shan : François-Xavier Dupont . Tel : 01 44 50 58 74

<http://www.damartex.com>